AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Une enquête publique relative à l'exploitation, par la société PROMED, d'une installation de traitement de déchets dangereux, sise lot n°381, sur la ZAC PANDA, commune de Dumbéa, est ouverte pour une durée de 16 jours à compter du lundi 19 mars 2018 et clôturée le mardi 03 avril 2018 à 15 heures 30.

Monsieur Jean-Louis DOUYERE, retraité de la fonction publique, est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à l'hôtel de ville de Dumbéa, sise 66 avenue de la Vallée - Koutio, aux dates et horaires suivants :

- lundi 19 mars de 7 heures 30 à 9 heures 30;
- mercredi 21 mars de 13 heures 30 à 15 heures 30;
- mardi 27 mars de 9 heures à 11 heures;
- vendredi 30 mars de 10 heures 30 à 12 heures 30;
- mardi 03 avril de 13 heures à 15 heures 30.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° 84.79.53) ou par courrier électronique (douyere@mls.nc).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.33) centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à l'hôtel de ville de Dumbéa (téléphone : 41.40.00), de 7 heures 30 à 15 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 14 heures 30 le vendredi.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de Dumbéa, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration
Le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND